



Douzième session  
QUATRIEME COMMISSION  
Point 38 de l'ordre du jour

QUESTION DU SUD-OUEST AFRICAIN

Equateur et Guatemala. Amendements au projet de résolution présenté par  
le Président de la Quatrième Commission (A/C.4/L.492)

1. Troisième alinéa du préambule : Remplacer "Estimant" par "Persuadée".
2. Paragraphe 2 du dispositif : Remplacer le texte du paragraphe 2 par le texte suivant :

"Prie le Comité de soumettre à l'Assemblée générale, à sa treizième session, un rapport sur son activité, aux fins d'examen et de décision par l'Assemblée."

-----

